

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00029
Numéro SIREN : 310 288 568
Nom ou dénomination : LE LOGIS CORSE SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE
PRODUCTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE SOCIETE A CAPITAL VARIABLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 3422

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi douze mai à quatorze heures trente, les associés du Logis Corse, société anonyme coopérative de production d'Hlm, à capital variable, dont le siège social est situé à BASTIA (20600) Immeuble l'Expo – Avenue de la Libération (310 288 568 RCS BASTIA), se sont exprimés en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, par lettres individuelles en date du 24 avril 2023 et par voie d'un avis inséré dans l'Informateur Corse Nouvelle le 21 avril 2023.

.../...

RESOLUTION RELATIVE A LA RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

RESOLUTION PROPOSEE

9ème RESOLUTION (ratification de la nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, Monsieur Jacques Wolfrom en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifiant ainsi la cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2023.

RESOLUTION APPROUEE

9ème RESOLUTION (ratification de la nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, Monsieur Jacques Wolfrom en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifiant ainsi la cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des collèges votants.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Jean-Pierre ROGER

